



## MÉDAILLE DE LA FAMILLE



**À QUI EST-ELLE ATTRIBUÉE ?** Aux mères ou pères de famille, ayant élevé au moins quatre enfants français, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans.

Distinction attribuée par dérogation aux personnes, qui au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seuls pendant au moins deux ans leurs frères et sœurs ; aux personnes élevant ou ayant élevé seuls pendant au moins deux ans un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins ; aux veuves et veufs de guerre ayant 3 enfants, au décès de leur conjoint ; à toute personne ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille.

**Les dossiers sont à retirer à la mairie et à retourner complété avant le samedi 25 novembre 2017.**

## VOS DÉMARCHES...



### LÉGALISATION DE SIGNATURE SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

La légalisation de signature sert à authentifier votre propre signature sur les actes (*notariés par exemple*).

Le signataire doit obligatoirement être présent et signer le document devant l'officier d'état civil habilité.

Il faut **impérativement prendre contact avec la Mairie afin de convenir d'un rendez-vous.**

Lors du rendez-vous, vous devez présenter :

- La pièce à légaliser (si le document est en langue étrangère, il doit être accompagné d'une traduction en français),
- Une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature, à défaut de pièce d'identité, vous devez être accompagné de 2 témoins (munies de leurs pièces d'identité et d'un justificatif de domicile).

## UN PEU DE CIVISME...



### LA DIVAGATION DES CHIENS EST INTERDITE !

On parle de divagation lorsque l'animal circule librement, sans surveillance ou à plus de 100 mètres de son propriétaire. Tout chien qui divague peut être mené à la fourrière.

**Au delà même de la réglementation, il s'agit bien de civisme !** Les animaux en divagation peuvent provoquer de nombreux incidents : accident routier, morsure sur un promeneur ou travailleur, passage sur propriété privée, bagarre entre animaux, déjections... **Soyez des maîtres responsables.**

**DÉJECTIONS CANINES, RÉGLEMENTATION.** En dehors des caniveaux, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce **par mesure d'hygiène publique.**

Tout possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de son chien. En cas de non respect, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe (35 euros).

## RENTRÉE SCOLAIRE



### EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2017-2018

**Groupe Scolaire Théodore Chalmel** (156 élèves)

- Mme Laforge : classe de maternelles de TPS/PS/MS.
- Mme Quéméré : classe de maternelles de PS/GS.
- Mme Dessen - directrice : classe de CP.
- Mme Garnier : classe de CE1/CE2.
- Mme Bisman : classe de CE2/CM1.
- Mme Bihan : classe de CM1/CM2.
- En décharge de Mme Dessen, la directrice : Mme Toulliou les vendredis et Mme Garnier les lundis. **02 99 58 85 42**

**École privée Sainte-Thérèse** (60 élèves)

- Stéphanie Pazos : classe de maternelles TPS/PS/MS/GS.
- Violaine Desnos : classe de CP/CE1/CE2.
- Charlène Lalue et Chantal Le Bras (le mardi) : classe de CM1/CM2.
- Mme Georgetti, la directrice, est présente le vendredi et en partie le jeudi : **02 99 58 81 27.**

### CALENDRIER des vacances scolaires 2017-2018 :

**Toussaint** : samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2017.

**Noël** : samedi 23 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018.

**Hiver** : samedi 24 février au lundi 12 mars 2018.

**Printemps** : mercredi 25 avril au lundi 14 mai 2018 ?

**Été** : à partir du samedi 7 juillet 2018.

*Le départ en vacances a lieu après la classe les jours indiqués. La reprise des cours le matin des jours indiqués.*

## SIVU «Animation à la Vie Sociale»



Courriel : [enfancejeunesse.sivu@orange.fr](mailto:enfancejeunesse.sivu@orange.fr)

Tél : 02 23 16 05 47 - 06 77 10 31 48 - Site internet : <http://sivu35430.fr>

**CENTRE DE LOISIRS (2 ANS 1/2 - 12 ANS).** Des activités pour «la tête et les jambes». Le Centre de Loisirs est ouvert :

- Tous les mercredis en période scolaire de 9h à 17h30 (garderie à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 19h). Inscription avant 12h le mardi ;
- Tous les jours en période de vacances scolaires. Possibilité de reprendre les enfants pour le déjeuner de 12h à 13h30 et de mettre son enfant pour une demi-journée (9h-12h ou 13h30-17h30).

**ÉCOLE MULTISPORTS.** Il reste quelques places pour les CM1-CM2, le mardi de 18h à 19h, salle polyvalente de Saint-Père.

**ANIMATION JEUNESSE (11- 17 ANS).** Vous avez des envies, des idées et aimeriez les mettre en place, l'équipe d'animateurs est à votre écoute pour mener à bien vos projets en vous orientant dans vos démarches. Nombreuses activités ponctuelles tout au long de l'année pour se retrouver entre copains. La cotisation de juillet 2017 à fin juin 2018 est de 25€ (pour les habitants de Saint-Père).

**Séjour ski** pour les 11-18 ans pendant les vacances de février, inscription au bureau du S.I.V.U.

**RÉSEAU BABY-SITTER.** Sur simple appel téléphonique **02 23 16 05 47**, des personnes de confiance (diplômées Premiers Secours Civiques niveau 1 - option baby-sitting) s'occuperont de vos enfants.

## BIBLIOTHÈQUE



### HORAIRE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE

Mercredi 16h / 18h - Vendredi 16h / 18h30 - Samedi 10h / 12h.

**ANIMATIONS** : reprise des séances de lecture animée autour du Kamishibai, samedi 21 octobre 2017 de 14h30 à 15h30 pour les 4-6 ans et de 16h30 à 17h30 pour les 2-3 ans. Inscription aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Suivez l'actualité sur :

[www.bibliothequesaintpere.wordpress.com](http://www.bibliothequesaintpere.wordpress.com)

[www.facebook.com/bibliothequesaintpere](http://www.facebook.com/bibliothequesaintpere)

Abonnement famille : 12 €/an (soit 1 € par mois seulement).

Abonnement pour une personne : 10 €/an. Contact **02 99 58 26 76**.

## POINT ACCUEIL ÉCOUTE JEUNES

### RÉOUVERTURE DU PAEJ (Point Accueil Écoute Jeunes).

Avenir, amitié, amour, doute, scolarité, famille, alcool, violence, racket, cannabis, mal-être... la psychologue du PAEJ du Pays de Saint-Malo est à l'écoute des jeunes pour aborder tous les sujets. Les rendez-vous sont anonymes, confidentiels et gratuits. Contact de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 au **0800 804 001**.

## CLIC CÔTE D'ÉMERAUDE



**SEMAINE BLEUE** : «La caravane du Clic - 6<sup>e</sup> édition» aura lieu du 2 au 6 octobre 2017. Expositions, conférences, théâtre, spectacle, marche bleue, et autres activités seront proposées tout au long de la semaine. Retrouvez toute la programmation sur <http://clic-cote-emeraude.fr>.

Renseignement auprès du Clic au **02 99 16 88 76**.

**CONFÉRENCE ÉQUILIBR'AGE** : « La prévention des chutes ». Conférence proposée dans le cadre du programme Bretagne équilibre. Mercredi 4 octobre à 10h, espace socio-culturel «Le Phare» à Saint-Coulomb (salle du Carré, rue du Lac). Entrée libre et gratuite.

**SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE À DOMICILE**. La maladie, le deuil, la perte d'autonomie... certains peuvent avoir besoin d'aide pour surmonter ces épreuves difficiles. Vous pouvez rencontrer gratuitement un psychologue du CLIC. **02 99 16 88 76**

## DÉCHETS - OCTOBRE



**BACS JAUNES** : vendredis 13 et 27 octobre.

**ORDURES MÉNAGÈRES** : tous les jeudis, ramassage tôt le matin, sortir les bacs, la veille au soir. Pour tout renseignement concernant les déchets (commande de bacs, tri...) contactez Saint-Malo Agglomération au **0 800 801 061** (service et appel gratuits du lundi au vendredi 8h30/12h15 et 13h45/17h).

**DÉCHÈTERIE** : ouverte de 9h30/12h et de 14h/18h, fermée le jeudi, dimanche et jours fériés. Tél **02 99 58 47 20**.

## CÉLÉBRATIONS



### MESSES LES SAMEDIS À 18H

7 octobre à St-Guinoux ; 14 octobre au Tronchet ; 21 octobre à St-Suliac.

### MESSES LES DIMANCHES À 10H30

8 octobre à Plerguer ; 15 octobre à Châteauneuf ; 22 octobre à Plerguer.

**5<sup>e</sup> Dimanche** : dimanche 29 octobre, messe à 10h30 à Lillemer (pas de messe le samedi 28 octobre).

**TOUSSAINT** : mardi 31 octobre à 18h à Plerguer ; mercredi 1<sup>er</sup> novembre à 10h30 à Châteauneuf.

## MOT DU JARDINIER



«Octobre : récolte rentrée, hiver assuré.»

## À VOS AGENDAS



**LUNDI 9 OCTOBRE** (après-midi) : concours de belote organisé par le Club du Clos Poulet à la salle polyvalente.

**RÉSERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE**. Vous désirez réserver ou connaître la disponibilité de la salle polyvalente, les tarifs... Contactez Catherine Brebel au **02 99 58 21 54**, courriel : [catherine.brebel@ville-saint-pere.fr](mailto:catherine.brebel@ville-saint-pere.fr). **Permanences, NOUVEAUX HORAIRE** les lundis et vendredis de 9h à 11h45.

## LISTES ÉLECTORALES



### INSCRIPTION INDISPENSABLE POUR VOTER,

jusqu'au samedi 30 décembre 2017 inclus, pour tous les Français majeurs non-inscrits sur les listes électorales ou qui ont changé de commune de résidence ; De plus les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune doivent indiquer leur nouvelle adresse. Documents à présenter : pièce d'identité, justificatif de domicile récent.

## RECENSEMENT 16 ANS



**DU NOUVEAU !** Dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>e</sup> anniversaire, filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie qui délivre une attestation de recensement et transmet le dossier en vue de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Pièces à fournir : Carte Nationale d'Identité, livret de famille des parents. Inscriptions aux examens et concours (BAC, CAP, BEP, concours...) : pour les -18 ans, l'attestation de recensement remise par la Mairie permet l'inscription aux examens et concours, pour les jeunes de plus de 18 ans, c'est le certificat de participation à la JDC qui sera exigé.

Permis de conduire : pour les +17 ans, le certificat de participation à la JDC devra obligatoirement être présenté pour toute inscription au permis de conduire.

## ACTIONS SOCIALES ST-PÈRE

**CHÈQUE-SPORT SAINT-PÈRE POUR LES MOINS DE 18 ANS**. D'une valeur de 30 €, il vient en déduction des adhésions 2017/2018 dans les associations Capucine, Saint-Père Rugby Club, cyclo VTT-Saint-Père, Football Club des Bords de Rance (Châteauneuf), Tennis club (Châteauneuf) et le Sivu - activité «multisports». Disponible en mairie jusqu'au mardi 31 octobre.

**BOURSES PROJETS JEUNES**. Trois bourses (1 000 €, 500 €, et 250 €) seront attribuées à des jeunes Péréens (16/25 ans) sur présentation d'un projet culturel, sportif, humanitaire, citoyen, solidaire ou en lien avec la protection de l'environnement. Le projet peut être individuel ou collectif et devra être soutenu par une association ou un établissement scolaire. Dossier de candidature à retirer à la mairie ou sur [www.ville-saint-pere.fr](http://www.ville-saint-pere.fr) et à déposer complet avant le 31 octobre 2017.



## PERMANENCES DES ÉLUS Tous les jours sur rendez-vous

**Jean-François RICHEUX** - Maire

**Thierry NUSS** - 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances, budget, personnel, affaires scolaires, enfance-jeunesse, associations.

**Elisabeth LE PAPE** - 2<sup>e</sup> adjointe en charge de l'urbanisme, personnes âgées, CCAS, protocole, animation, jumelage.

**Loïc CAVOLEAU** - 3<sup>e</sup> adjoint en charge des travaux des grands projets d'aménagement, véhicules, bâtiments, accessibilité, sécurité, défense nationale.

**Chantal BESLY** - 4<sup>e</sup> adjointe en charge de l'environnement, des espaces verts, communication et affaires funéraires.

**VIE MUNICIPALE** : le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2017 est consultable sur le site : [www.ville-saint-pere.fr](http://www.ville-saint-pere.fr).

## Feuille d'information mensuelle - complément au bulletin municipal

Éditée par la commune de Saint-Père Marc en Poulet, Mairie, 6 rue Jean Monnet 35430 Saint-Père Marc en Poulet

Tél. **02 99 58 81 06**

[contact@ville-saint-pere.fr](mailto:contact@ville-saint-pere.fr)

[www.ville-saint-pere.fr](http://www.ville-saint-pere.fr)

Directeur de la publication : Jean-François Richeux - Chef d'édition : Chantal Besly - Responsable de rédaction : Yves Bernard - Conception et réalisation : Christèle Hervé  
Comité de Rédaction : Anne-Françoise Gautier, Elisabeth Le Pape, Claudie Videment, Thierry Nuss, Guy Richeux, Nicole Kérisit.